

Informations de base

2025/2076(REG)

REG - Règlement du Parlement

Interprétation de l'article 3, paragraphe 5, premier alinéa, et de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur (déclaration sur la connaissance de conflits d'intérêts et déclaration des contributions)

Subject

8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement

Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement
européen

Commission au fond

AFCO Affaires constitutionnelles

Rapporteur(e)

SIMON Sven (EPP)

**Date de
nomination**

27/03/2025